





# L'intervention des organismes de foncier solidaire en centre-bourgs et quartiers anciens dégradés

Atelier introduit et animé par Guillaume Pavageau Chef de projet, Espacité



### Le Bail Réel Solidaire, un outil mobilisable dans l'ancien

- Art. L. 255-1 du code de la construction et de l'habitation : « Constitue un contrat dénommé "bail réel solidaire" le bail par lequel un organisme de foncier solidaire consent à un preneur, dans les conditions prévues à l'article L. 329-1 du code de l'urbanisme et pour une durée comprise entre dix-huit et quatre-vingt-dix-neuf ans, des droits réels en vue de la location ou de l'accession à la propriété de logements, avec s'il y a lieu obligation pour ce dernier de construire ou réhabiliter des constructions existantes. »
- Art. L.329-1 du code de l'urbanisme : « Les organismes de foncier solidaire ont pour objet, pour tout ou partie de leur activité, d'acquérir et de gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs » pour des ménages aux ressources modestes.
- Des travaux exploratoires sur la mobilisation du dispositif pour intervenir sur des terrains bâtis menés par l'ANRU, l'USH et la DREAL PACA





## Les enjeux de la mobilisation du parc de logements anciens pour la production de logements en accession sociale

#### En territoire tendu

- une réponse à une forte pression de la demande en centre-ville, où les opportunités foncières sont contraintes
- un maintien de la mixité sociale

#### En territoire en perte d'attractivité

- une limitation du phénomène d'étalement urbain
- une valorisation des qualités patrimoniales d'un territoire
- une participation aux stratégies de redynamisation des centralités (projets Action Cœur de Ville) et de renouvellement urbain de quartiers





## Des projets aux coûts structurellement plus élevés que dans le neuf

#### L'acquisition du foncier bâti

Un coût qui peut particulièrement peser sur le prix de revient du logement, pouvant dépasser jusqu'à 40% du coût total de l'opération

- Un poids qui dépend en particulier de :
  - la tension du marché immobilier local,
  - la nature du propriétaire vendeur,
  - l'éventuelle occupation du bâtiment par des ménages,
  - la mobilisation d'un partenaire local pour le **portage** de l'acquisition.
- Une possible distorsion entre la valeur de marché d'un bâtiment dégradé et la valeur réelle d'usage.

#### Les travaux de réhabilitation

- Un coût **très variable**, notamment dépendant de :
- Particularités patrimoniales à préserver,
- Contraintes d'intervention dans un environnement urbain dense,
- La réalisation de travaux d'urgence et de mise en sécurité du bâtiment pendant la durée d'étude et de montage de l'opération,
- La présence d'amiante et/ou de plomb,
- La mise en accessibilité des logements.





### Le lissage d'une partie des coûts sur la longue durée

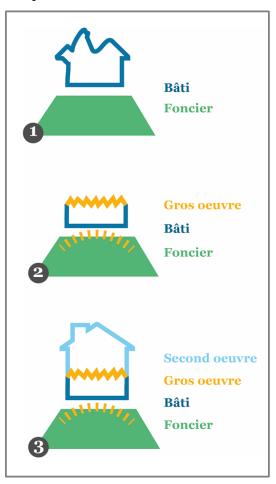
- Une certaine souplesse du modèle dans la définition de la part « terrain » de la valeur de l'immeuble acquis par l'OFS, dans la limite du plafond de vente PSLA
- Des principes de partage de la valeur entre l'OFS et le ménage qui peuvent répondre à différents enjeux :
  - Atteindre un prix de vente des logements permettant à une cible de ménages déterminés d'accéder à la propriété en BRS,
  - Atteindre un meilleur équilibre économique de l'opération, aux coûts particulièrement élevés,
  - Intensifier l'effet levier des aides publiques,
  - Etc.



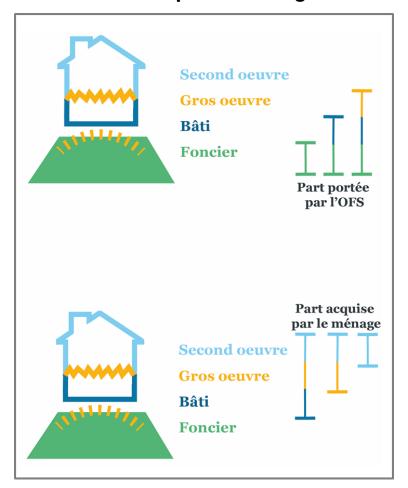


## Le lissage d'une partie des coûts sur la longue durée

## Les étapes d'une opération dans l'ancien



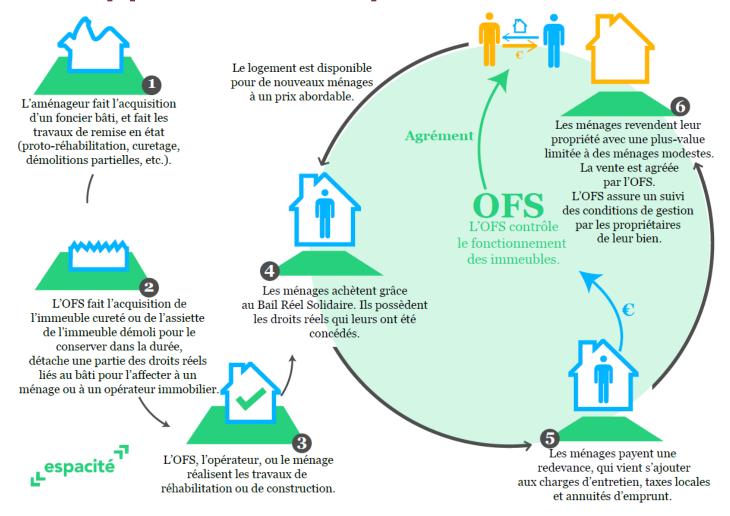
## La fixation des parts portées par l'OFS et par le ménage







## Le développement des opérations dans l'ancien



### → Qui réalise les travaux de réhabilitation ?







## Quels atouts et points d'appui ? Quels risques ?

- Un montage qui sanctuarise des aides publiques potentiellement très importantes pour la remobilisation d'un parc vacant et/ou dégradé (maintien de la vocation sociale, prévention du risque de dégradation des logements grâce aux mesures de suivi et d'accompagnement des ménages)
- Une éligibilité à des aides de l'ANAH à titre expérimental pour le développement d'opérations dans l'ancien
- Une démarche exploratoire menée par l'ANRU

- Une négociation opération par opération avec la Banque des Territoires pour le **financement** de l'acquisition du foncier bâti (par mobilisation du prêt Gaia) avec une attention toute particulière sur l'attractivité commerciale des logements produits
- Une prise de risque avec la mobilisation du BRS en secteur détendu potentiellement plus importante sur le rachat des droits réels immobiliers à un ménage en difficulté pour leur revente, d'où la nécessaire mise en œuvre d'un mode de gestion et d'un modèle économique de l'OFS spécifiques







### Les intervenants de l'atelier

• François Molard, directeur du foncier et de l'habitat, Grenoble-Alpes Métropole

Yannick Fieux, chargé de mission de l'EPFL du Pays Basque (Bizitegia)













## François Molard

Directeur du foncier et de l'habitat, Grenoble-Alpes Métropole





# L'intervention des organismes de foncier solidaire en centre-bourgs et quartiers anciens dégradés

Séminaire CRHH Lyon 02 Octobre 2019



### **QUELQUES CHIFFRES**

231 337 logements

443 123
habitants

1 logt sur 3
construit entre

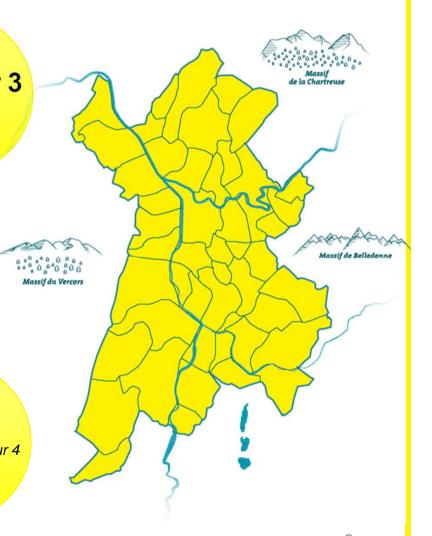
78%
de logements collectifs

**2.1**personnes en moyenne par ménage

+ 0.7% - 0.4% solde migratoire

60%

des logements sur 4
communes



30/09/2019



## La Métropole de Grenoble Un CONTEXTE particulier



- → Des contextes « urbanisés » diversifiés mais une ville centre et une première couronne « marquées » par les copropriétés de l'après guerre et notamment les copropriétés modestes des années 50-70
- Ces copropriétés constituées essentiellement d'appartements familiaux (T4 et plus), dont les occupants ont vieilli, vont connaître dans la décennie qui arrive une phase de renouvellement dans leur occupation.



Un territoire urbain fragmenté en renouvellement générationnel avec des impacts forts sur le marché immobilier

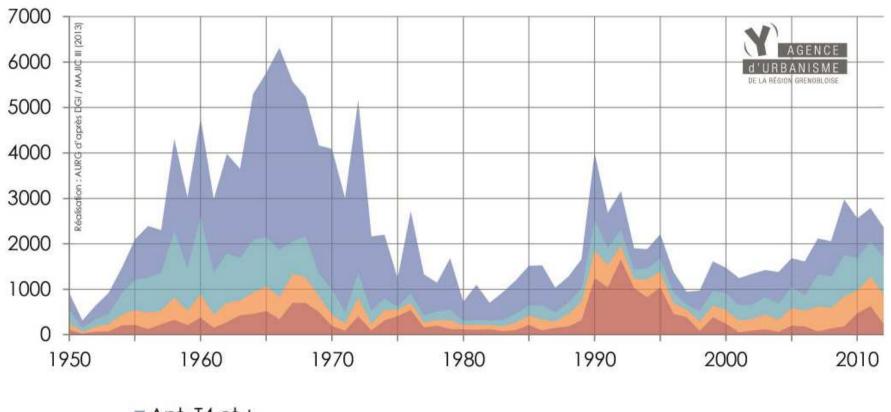
Nécessité d'intervenir sur le parc « plan courant » des années 60



## UN PROCESSUS D'URBANISATION TRES CYCLIQUE ....

Production annuelle de logements collectifs dans la métropole grenobloise depuis 1950

Source: AURG d'après DGI/MAJIC III (2013)



■ Apt. T4 et +

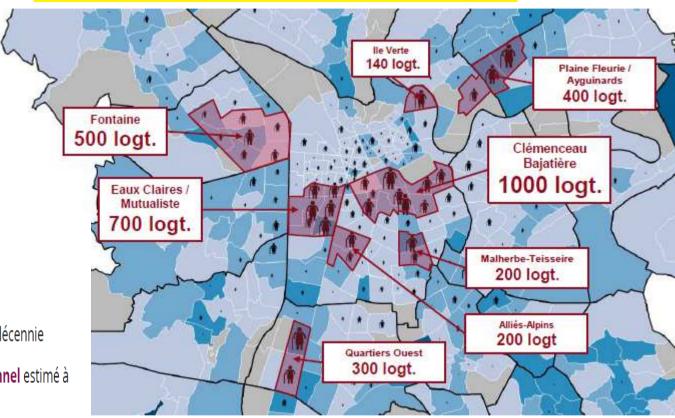
Apt. T3

Apt. T2

30/09/2019 Apt. T1



## ... qui entraine un PHENOMENE DE RENOUVELLEMENT GENERATIONNEL



**12100** logements

2/3 de ces logements

pourraient se libérer dans la prochaine décennie

Un potentiel de renouvellement générationnel estimé à

800 logements / an

Hypothèse d'une occupation 2 à 2,5 fois supérieure :

800 à 1200 habitants supplémentaires / an



## Et une fragmentation du MARCHE IMMOBILIER



Évolution annuelle des prix médians et des volumes de transactions pour les appartements anciens (Source : PERVAL 2010-2017)



collectifs neufs dans la Métropole en 2017 (Source : ECLN 2017) Nombre de dommercialisation 600 losts 250 logts 300 logts Commercialisation mise on vente. réservation. Prix 6/m² données non disponibles. Implimate de 3 0806 antre 3 0006 et 3 5006

Commercialisation et prix de vente des logements

25% des transactions < à 1 590 €/m²</p>
25% des transactions > à 2 780 €/m²

pilus de 3/5006.



## **INTERVENIR SUR LE PARC « plan** courant »



Accompagner le vieillissement et la mixité intergénérationnelle dans le parc en renouvellement



Accompagner les primo-accédants dans le réinvestissement du parc ancien et impulser sa réhabilitation



Renouveler l'attractivité de l'environnement urbain et renforcer l'offre de services à destination des familles







### POURQUOI UN OFS METROPOLITAIN

OFS compétent à l'échelle des 49 communes de la Métropole Grenobloise



**Opérations** neuves



Créer de l'accession sociale **pérenne** dans le temps en zone tendue

Favoriser les parcours résidentiels des ménages locataires du parc social

Faciliter la réhabilitation

Achat de logements dans le diffus

Développer l'habitat participatif





## L'OFS Grenoble-Alpes Pour qui ? Comment ?

✓ Un outil de politique publique (maitrise de la redevance et des opérations) porté par Grenoble Alpes Métropole avec l'EPFL-D

#### Comment / A quel prix ?

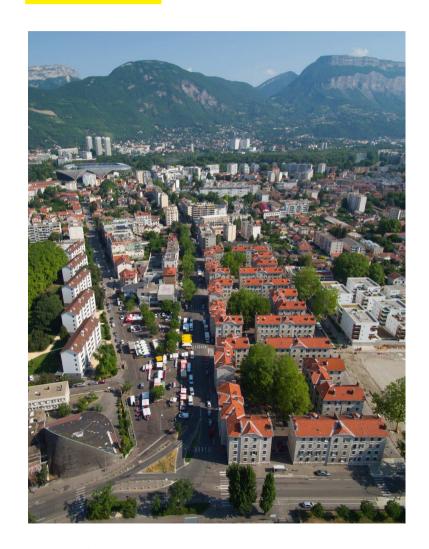
- ✓ Prix maximum de vente de 2 750 € / m² SHAB stationnement compris et une redevance maximale de 1€/m² SHAB/mois
- ✓ Objectif de production de 20 logements en accession les deux premières années, puis 50
- ✓ Dans les zones tendues de l'agglomération pour le neuf et sur les 49 communes dans l'ancien

#### Pour qui?

- ✓ Les ménages du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> décile notamment
- ✓ Les ménages au budget contraints et qui souhaitent acquérir plus de surfaces



## L'OFS Grenoble-Alpes Opération ABBAYE



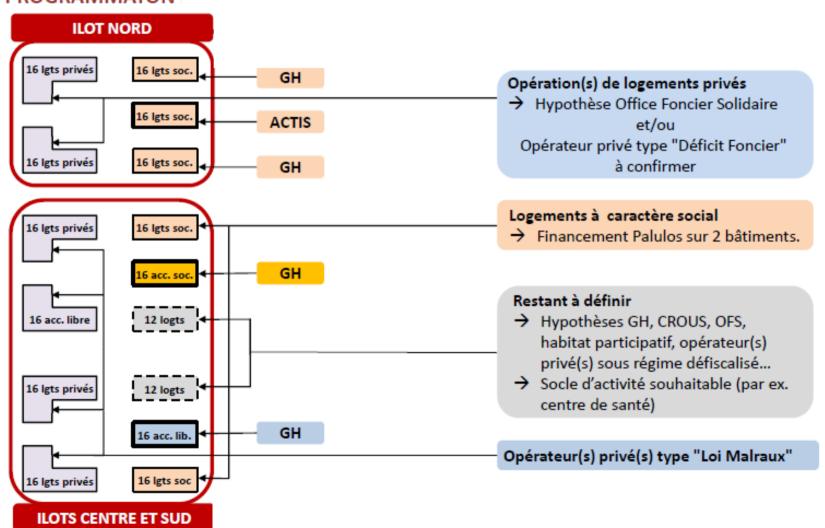


30/09/2019



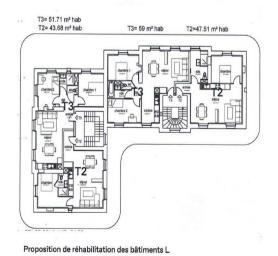
## L'OFS Grenoble-Alpes Opération ABBAYE

#### **PROGRAMMATON**









## L'OFS Grenoble-Alpes Opération ABBAYE

- ✓ Une opération de réhabilitation importante et un marché immobilier assez bas
  - Prix de revient supérieur à 115 000 € /logements malgré un coût d'acquisition bas (210€/m²/SHAB)
  - Cout travaux entre 1300 et 1400€ HT
  - o Prix de vente médian dans l'ancien de 2130 €
  - Valeur locative à 8€/m²
  - Une taxe foncière élevée (plus de 2 mois de loyers)
  - Un plan de financement pour une opération en LLS qui demande un niveau de subvention publique exceptionnel



Nécessité de trouver un nouvel outil



#### Positionnement du produit BRS T3 (58 m²)

- ✓ Le positionnement d'une offre en BRS
- ✓ En comparant avec le marché libre dans l'ancien et le PSLA.
- ✓ Selon différentes hypothèses de vente par l'EPFL (propriétaire du foncier)

#### Simulations sur 32 logements en BRS et travaux réalisés par un opérateur

- √ 1400/m² HT de coûts de réhabilitation + 18% d'honoraires ; marge de 7% pour l'opérateur
- Coût d'acquisition du foncier par l'OFS : 120 € HT/m2 de SHAB ou 210 €/m2 de SHAB
- ✓ Comparaison avec
  - ✓ Prix en accession libre dans l'ancien : 2 130 € TTC /m² de SHAB
  - ✓ Prix en PSLA: 2 700€ TTC/m² de SHAB
- ✓ Frais de gestion de l'OFS : 200 € / an /logement
- ✓ Ménages : emprunt 2 % (+ assurances) sur 20 ans ; pas d'apport personnel 30/09/201; pas de PTZ (B1)



#### Positionnement du produit BRS T3 (58 m²)

- 4 simulations
  - ✓ Lissage dans la durée du coût du foncier
  - ✓ Prix inférieur au PSLA
  - ✓ Maîtrise des prix de vente ultérieurs
  - ✓ Un montant de la redevance fixé à 1€/m² au maximum et permettant de couvrir
    - L'annuité du prêt
    - o Et les frais de fonctionnnlement de l'OFS

30/09/2019



| Prix de revient |  |             |
|-----------------|--|-------------|
| OFS             | Acquisition du foncier bâti (210 € par m2) : 378 000 €<br>Frais notariés 8%                            | 408 240 €   |
| OFS             | Soit, charge foncière initiale portée par l'OFS (avec frais)<br>= 408 240 €                            |             |
| Opérateur       | Travaux de réhabilitation (1400 €/m2) : 2 360 400 € HT<br>Honoraires : 424 872 €<br>Marges : 194 969 € | 2 980 241 € |
|                 | Soit, prix de revient = 2 980 241 € I  | IT          |

Soit un montant total pour l'OFS de 387 828 € (taux 1,35%) : remboursé par les redevances sur 38 ans (différé de 2 ans)

REDEVENCE A 1€/m<sup>2</sup>

#### **Financement**

Total = 3 358 241 €

|           | Financement de la charge foncière (12%)   | 408 240 €      |
|-----------|---|----------------|
| OFS       | Fonds Propres / subvention d'investissement GAM (5 %)                                 | 20 412 €       |
|           | Prêt sur 40 ans   | 387 828 €      |
|           | Financement de l'opération (hors foncier)   | 2 980 241 € HT |
| Opérateur | Vente des Droits réels<br>Soit 1 865€/m² TTC /m€ SHAB<br>(TVA 5.5% sur marge fiscale) | 2 980 241 € HT |

Total = 3 358 241 €

#### Mensualité du ménage :

- Pour un T3 de 58 m2 :666 € (redevance + prêt)
- **≻**Comparaison :
- PSLA (neuf): 824 €
- Acquisition dans l'ancien : 695 €



| Prix de revient |  |             |
|-----------------|--|-------------|
| OFS             | Acquisition du foncier bâti (210 € par m2) : 378 000 €<br>Frais notariés 8%                            | 408 240 €   |
| Ors             | Soit, charge foncière initiale portée par l'OFS (avec frais)<br>= 408 240 €                            |             |
| Opérateur       | Travaux de réhabilitation (1400 €/m2) : 2 360 400 € HT<br>Honoraires : 424 872 €<br>Marges : 194 969 € | 2 980 241 € |
|                 | Soit, prix de revient = 2 980 241 € I  | IT          |

Soit un montant total pour l'OFS de 408 240 € (taux 1,35%) : remboursé par les redevances sur 40 ans (différé de 2 ans) &

REDEVENCE A 1€/m<sup>2</sup>

#### Financement

Total = 3 358 241 €

|                     | Financement de la charge foncière (12%)   | 408 240 €      |
|---------------------|---|----------------|
| OFS                 | Prêt sur 40 ans   | 408 240 €      |
|                     | Financement de l'opération (hors foncier)   | 2 980 241 € HT |
| Opérateur           | Vente des Droits réels<br>Soit 1 865€/m² TTC /m€ SHAB<br>(TVA 5.5% sur marge fiscale) | 2 980 241 € HT |
| Total = 3 358 241 € |   |                |

#### Mensualité du ménage :

- Pour un T3 de 58 m2 :666 € (redevance + prêt)
- **≻**Comparaison:
- PSLA (neuf) : 824 €
- Acquisition dans l'ancien : 695 €



| Prix de revient     |  |             |
|---------------------|--|-------------|
| OEG                 | Acquisition du foncier bâti (120 € par m2) : 216 000 €<br>Frais notariés 8%                            |             |
| OFS                 | Soit, charge foncière initiale portée par l'OFS (avec frais)<br>= 233 280 €                            |             |
| Opérateur           | Travaux de réhabilitation (1400 €/m2 HT) : 2 360 400 €<br>Honoraires : 424 872 €<br>Marges : 194 969 € | 2 980 241 C |
|                     | Soit, prix de revient = 2 980 241 € H  | IT          |
| Total = 3 213 521 € |  |             |

Soit un montant total pour l'OFS de 209 952 € (taux 1,35%) : remboursé par les redevances sur 30 ans (différé de 2 ans) &

**REDEVANCE A 0,76€/m²** 

#### Financement

|           | Financement de la charge foncière (7%)                                       | 233 280 €      |
|-----------|--|----------------|
| OFS       | Fonds Propres / subvention d'investissement GAM (10%)                        | 23 328 €       |
|           | Prêt sur 30 ans  | 209 952 €      |
|           | Financement de l'opération (hors foncier)                                    | 2 980 241 € HT |
| Opérateur | Vente des Droits réels<br>Soit 1 865€/m² TTC<br>(TVA 5.5% sur marge fiscale) | 2 980 241 € HT |

Total = 3 213 521 €

#### Mensualité du ménage

- Pour un T3 de 58 m2 :653 € (redevance + prêt)
- **≻**Comparaison :
- PSLA (neuf) : 824 €
- Acquisition dans l'ancien : 695 €



| Prix de revient |  |             |
|-----------------|--|-------------|
| OFS             | Acquisition du foncier bâti (120 € par m2) : 216 000 €<br>Frais notariés 8%                            | 233 280 €   |
|                 | Soit, charge foncière initiale portée par l'OFS (avec frais)<br>= 233 280 €                            |             |
| Opérateur       | Travaux de réhabilitation (1400 €/m2 HT) : 2 360 400 €<br>Honoraires : 424 872 €<br>Marges : 194 969 € | 2 980 241 € |
|                 | Soit, prix de revient = 2 980 241 € H  | IT          |

Soit un montant total pour l'OFS de 233 280 € (taux 1,35%) : remboursé par les redevances sur 30 ans (différé de 2 ans)

&

REDEVANCE A 0,81/m<sup>2</sup>

#### Financement

Total = 3 213 521 €

|                     |  | 222.292.C      |
|---------------------|--|----------------|
|                     | Financement de la charge foncière (7%)                                       | 233 280 €      |
| OFS                 | Prêt sur 30 ans  | 233 280 €      |
|                     | Financement de l'opération (hors foncier)                                    | 2 980 241 € HT |
| Opérateur           | Vente des Droits réels<br>Soit 1 865€/m² TTC<br>(TVA 5.5% sur marge fiscale) | 2 980 241 € HT |
| Total = 3 213 521 € |  |                |

#### Mensualité du ménage :

- Pour un T3 de 58 m2 :655 € (redevance + prêt)
- **≻**Comparaison:
- PSLA (neuf) : 824 €
- Acquisition dans l'ancien : 695 €



## L'OFS Grenoble-Alpes Conclusion



- Une intervention dans le neuf uniquement sur les territoires tendus
- Un outil pour intervenir dans le parc existant privé et public
  - ✓ Réhabilitation d'immeubles entiers (quartier QPV, centre bourg, changement d'affectation, ...)
  - √Acquisition en diffus dans les plans courant
  - ✓ Vente HLM







## **Yannick Fieux**

Chargé de mission de l'EPFL du Pays Basque (Bizitegia)





## **BIZITEGIA**





2 OCTOBRE 2019



### **ELEMENTS DE CONTEXTE**





#### **EPFL PAYS BASQUE**

> Création : 12/2005

> Territoire : 1 Communauté

D'Agglomération de 158 communes pour 310 000

habitants

 1 secteur littoral et rétro littoral extrêmement tendu

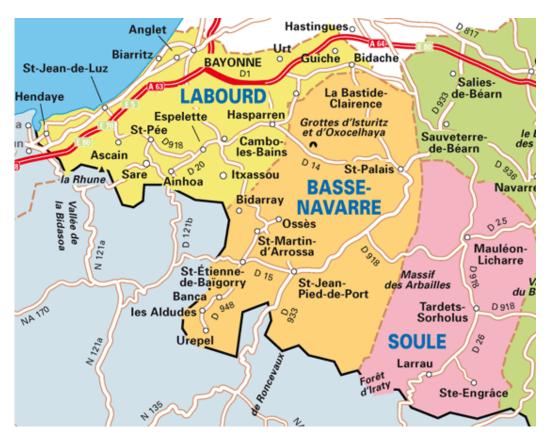
 1 secteur intérieur parfois en déprise démographique (Soule)

#### **2** missions:

- Accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre de de leurs projets de développement
- Réguler les marchés fonciers



#### CADRE OPERATIONNEL : LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2019-2023



| Thématiques d'intervention                          |          |       |
|---|----------|-------|
| Habitat et mixité sociale                           | 45 M€    | 60 %  |
| Développement économique                            | 11,25 M€ | 20 %  |
| Stocks fonciers de long terme                       | 3,75 M€  | 5 %   |
| Equipements et infrastructures publics              | 2,250 M€ | 3 %   |
| Préservation du foncier agricole et environnemental | 1,125 M€ | 1,5 % |
| Les fonds d'intervention spécifique                 |          |       |
| Le fonds « OFS »                                    | 7,5 M€   | 10 %  |
| Le fonds d'études                                   | 0,375 M€ | 0,5 % |
| TOTAL   | 75 M€    | 100 % |

#### EPFL = acteur de l'aménagement du Pays basque dont l'ensemble des actions doit répondre au enjeux suivants :

- > Solidarité : territoriale à travers la réciprocité des interventions littoral/intérieur et générationnelle
- Efficacité : conventionnement d'objectifs pour éviter le « coup par coup »
- Identité: limitation des consommations foncières, préservation des équilibres agricoles, environnementaux, paysagers....

#### LE PROJET D'ORGANISME FONCER SOLIDAIRE



#### **DU CONSTAT AU PROJET**

#### **Territoires tendus:**

- une offre LLS limitée qui ne rattrape pas le retard (10 000 demandes permanentes).
- Une accession à la propriété inabordable et une accession sociale limitée et peu contrôlée (fortes plus values potentielles)
- Des ménages captifs de l'offre locative privée (chère et peu adaptée)

#### **Territoires détendus:**

- Une offre de logements locatifs, sociaux et privés, très peu développée
- Un modèle d'accession à la propriété individuelle (lotissement) qui trouve ses limites, à la faveur de postures publiques qui restreignent les possibilités d'extension urbaine
- Le projet : L'EPFL pays Basque se propose de développer une activité favorisant durablement l'accession sociale à la propriété et permettant de réguler les marchés fonciers en créant un Organisme Foncier Solidaire Pays Basque .
- Les territoires ciblés: les secteurs tendus pour des opérations en construction neuve et en renouvellement urbain ainsi que le secteur intérieur du Pays Basque dans le cadre d'opérations de réhabilitation.
- **Les populations ciblées** : jeunes ménages (ouverture à des niveaux de revenus plus faibles : ex 17 000€ revenus Imposables annuels pour un ménage de 2 personnes en milieu rural)

#### RETOUR SUR L'ACTION ENGAGEE



#### **2016**:

- > Approche partenariale COL (fédération Coop HLM) EPFL PB pour stabilisation juridique du principe d'OFS et de BRS
- > Sensibilisation des parlementaires du Pays Basque pour Loi de finance 2017 (TVA taux réduit , plafonds de ressources , accès au PTZ,...)

#### Janvier et Mars 2017 :

- Décrets d'applications relatifs aux OFS et aux BRS
- Décision de créer une structure propre à l'EPFL / projet du COL

#### **7/07/2017**:

#### **Délibération CA EPFL PB:**

- Engagement d'une étude de préfiguration d'un OFS
- > Désignation du bureau d'études ESPACITE, Cabinet Delsol Avocats
- Juillet 2018 : Délibération du Conseil d'Administration de l'EPFL pour création d'un OFS en internalisation
- Novembre 2018 : dépôt du dossier de demande d'agrément auprès du Préfet de Région
- 18 Avril 2019 : Agrément Préfectoral de l'EPFL en tant qu'OFS



#### **TOUS SECTEURS:**

#### **3 CRITERES CUMULATIFS**

- Niveau de commercialisation: minimum 30% en dessous des prix de marchés locaux
- Plafonnement de la redevance : 1,5€ mensuel par m2 de Su en secteur tendu et 1 € mensuel par m2 Su en secteur détendu
- > Durée d'amortissement de la charge foncière : 60 ans maximum

#### **SECTEUR DÉTENDU:**

- Extrême vigilance sur la localisation des biens bâtis (centres bourgs)
- > Travail préalable sur l'analyse de la demande avec les communes
- > Importance des études préalables de faisabilité avant acquisition ( cout intégré dans la charge foncière si l'opération se réalise en BRS)

#### **ORIGINE DES OPERATIONS:**

- > Biens en portage EPFL réorientés en BRS
- > Biens à acquérir pour opérations BRS si études de faisabilités concluantes
- Biens sous propriété communale : stabilisation des ménages en centres bourgs, trésorerie pour la collectivité, continuité de la maitrise publique des biens

#### LES MONTAGES EN REHABILITATION SELON LE POIDS DE LA CHARGE FONCIERE

#### **NEUF REHABILITATION**

Travaux honoraires 70%

Charge foncière 30%

1

Travaux honoraires 15%

Charge foncière

85%

2

Travaux honoraires 70%

Charge foncière 30%

Travaux honoraires 85%

Charge foncière 15%

3

1 : Vente de droits réels équivalents au cout de revient total – charge foncière

Vente de droits réels équivalents à 70% du cout de revient total :

2 : L'EPFL intègre une partie de la charge foncière dans les droits réels commercialisés (ex Banca)

3: L'EPFL finance et conserve une partie des travaux à sa charge

### ETUDES ENGAGEES / OPERATION BACARRICA - BANCA





Réalisation d'une opération de remise aux normes d'une maison du centre bourg

**Propriétaire Foncier : EPFL Pays Basque** 

**OFS: BIZITEGIA** 

#### **Projet**

- Maitrise d'ouvrage : EPFL Pays Basque
- Logement occupé et racheté par le locataire dans le cadre d'un BRS

#### 1 - Intervention foncière :

Maitrise foncière : L'EPFL est propriétaire de la maison sise au lieudit Bacarrica (acquisition amiable) depuis le début de l'année 2019

Le montant total de l'acquisition est de 114 400 Euros.







#### 2 – Hypothèse redevance :

Compte tenu du rapport entre le poids de la charge foncière et le poids des travaux prévisionnel, le montant de la redevance doit s'appréhender par rapport au cout total de l'opération et à la proportion de droits réels que l'EPFL souhaite céder au candidat à l'accession.

#### Cout de revient prévisionnel du projet :

- Charge foncière = 114 400 Euros
- Montant des travaux = 40 000 €
- Surface utile logement = 130 m2

| OPERATION: création d'un logement en BRS |               |  |
|--|---------------|--|
| commune                                  | commune BANCA |  |
| Adresse                                  |               |  |
| Surface utile                            | 130           |  |

| Prix de revient       |        | Répartition % |
|-----------------------|--------|---------------|
| Acquisition           | 110000 |               |
| Frais notaire         | 4400   |               |
| Total Charge foncière | 114400 | 74,09         |
| Travaux               | 40000  | 25,91         |
| TOTAL                 | 154400 |               |

| Charge foncière et redevance |                   |
|------------------------------|-------------------|
| Propriété foncière           | e EPFL            |
| intégrale                    | 114400            |
| minoration                   |                   |
| répercutée par l'O           | <b>DFS</b> 114400 |

| Estima             | tion redevand  | e mensuelle     |
|--------------------|----------------|-----------------|
| Montant<br>/ m2 SU | 1,00€          | 130,00€         |
|                    | 0,70 €         | 91,00€          |
| Durée Am           | nortissement o | charge foncière |
| Montant            | 1,00 €         | 73              |
| /m2SU              | 0,70 €         | 105             |
|                    | _              |                 |

Montage non conforme aux régles OFS

| Proposition de repartition de droits<br>rééls |     |           |
|---|-----|-----------|
|   |     |           |
| OFS   | 30% | 46 320 €  |
|   |     |           |
| ACCEDANT                                      | 70% | 108 080 € |

| Estimation redevance mensuelle      |        |          |
|-------------------------------------|--------|----------|
| Montant<br>/ m2 SU                  | 1,00€  | 130,00 € |
|                                     | 0,70 € | 91,00€   |
| Durée Amortissement charge foncière |        |          |
| Montant                             | 1,00€  | 30       |
| /m2SU                               | 0.70 € | 42       |

### Simulation charges financières mensuelles pour l'accédant

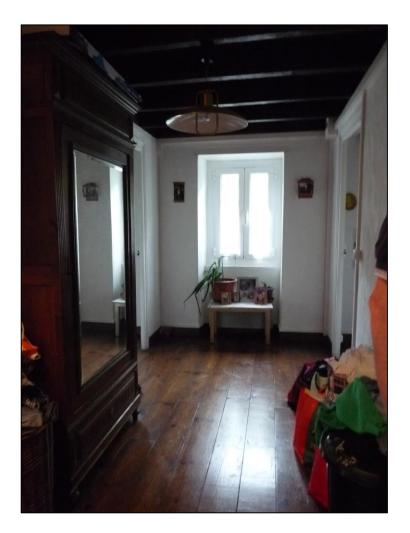
| Apport personnel    | 0        |
|---------------------|----------|
| Capital emprunté    | 108 080  |
| Durée emprunt       | 25       |
| Taux intérêt        | 2        |
| Mensualité emprunt  | 458,10 € |
| Redevance mensuelle | 91,00€   |

#### DROITS REELS/ PLAFONDS PSLA

| SU   |
|------|
|      |
| 2885 |
| 2518 |
| 2202 |
|      |

| Zone Opération | С |
|----------------|---|
|----------------|---|

| PSLA Plafonds<br>M2/SU ZONE C         | 2202 |
|---------------------------------------|------|
| Commercialisation droits rééls M2 /Su | 831  |
| Ecart / Plafond PSLA                  | 62%  |



#### **ZOOM OPERATION RENOUVELLEMENT URBAIN: LE PNRQAD DE BAYONNE**



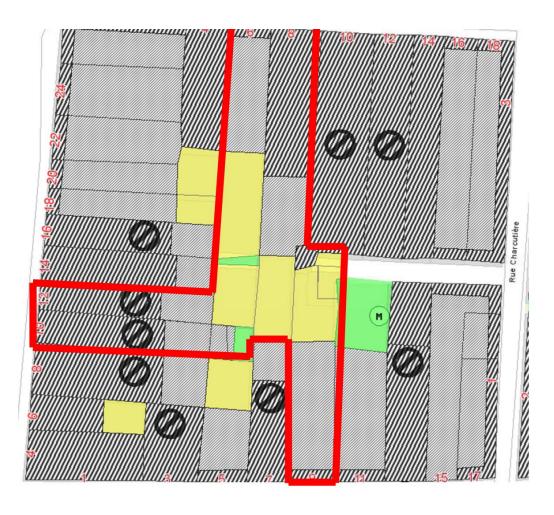


- ➤ 3 juin 2011 :
  Signature de la convention PNRQAD portant sur la requalification de 6 ilots dégradés du centre ancien de Bayonne
- opérateur foncier avec pour mission initiale de négocier acquérir et céder les emprises foncières aux opérateurs désignés par la collectivité.

### 2 / L'ILOT 45 QUAI CHAO







➤ **Décembre 2018** : Signature de l'avenant n°3 à la convention PNRQAD avec notamment proposition d'un montage opérationnel novateur venant répondre aux difficultés avancées par les opérateurs pressentis pour l'ilot du 45 quai Chao ( pas d'équilibre de sortie en LLS ou en bail à réhabilitation)





## Ce montage d'opération présente l'avantage de :

- Permettre une sortie d'opération sur un projet particulièrement complexe et difficile à équilibrer
- Mettre sur le marché des logements accessibles au plus grand nombre, grâce à une redevance foncière attractive, dans un secteur où les prix du foncier et des travaux de réhabilitation sont très élevés.

#### Ilot quai Chao : Schéma opérationnel général Opérateur COL **EPFL PAYS BASQUE** Réalise les travaux de - Achète les biens réhabilitation restructure l'ilot sous BRS Commercialise les droits délégation MO au COL Constructeur réels des logements ACTIVITE OFS - Intègre une garantie de Consent un BRS rachat? Constructeur au COL - Consent des BRS **BRS Utilisateurs** utilisateurs aux Durée: 99 ans accédants à la propriété Contrôle le respect des Contrôle et encadre clauses initiales les mutations dans le temps Accédants à la propriété Mutations Accédants à la propriété BRS Utilisateurs Achètent les droits réels Durée Achètent les droits réels rechargeable de S'acquittent d'une S'acquittent d'une redevance 99 ans redevance foncière à foncière à l'EPFL l'EPFL

### Le projet du 45 Quai Chao et le modèle financier :

<u>Charge foncière totale</u>: 4 368 696 Euros: pas de répercussion de frais financiers par l'EPFL à son activité OFS.

#### Financements:

ANRU: 1 452 207 Euros

Ville de Bayonne : 1 315 579 Euros

Recettes vente de commerces : 239 583 Euros (neutralisation de la charge foncière correspondante)

Charge foncière à financer : 1 361 327 Euros

Surface habitable des logements en BRS: 1 168 m2

Règle plafonnement redevance par l'EPFL : 1,5 Euros /m2/an

Redevance annuelle : 1168 x 1.5 x 12 = 21 024 Euros

Temps de retour de la redevance = 64 ans = durée Prêt Gaia

Programme:

Nombre de logements : 22

Commerces: 3

Charge foncière : 4 368 696 € dont 876 000 € de

proto aménagement

## Charges financières accédant à la propriété sous BRS

(T3: 60 m2, pas d'apport personnel)

|                           | BRS       | LIBRE     |
|---------------------------|-----------|-----------|
| COUT<br>D'ACQUISITIO<br>N | 132 233 € | 216 000 € |
| Mensualité                | 584€      | 954 €     |
| Redevance                 | 90€       | 0         |
| TOTAL                     | 674 €     | 954 €     |





Présentation de l'activité Organisme Foncier Solidaire

#### Etablissement Public Foncier Local Pays Basque

2 Allée des Platanes - BP 50511 64105 Bayonne Cedex Tél : 05 59 01 63 60

Email : contact@epfl-pb.fr



## Merci de votre attention

